



Rapport d'activités de la Commission Locale de l'Eau de la Canche







2015

Préambule:

La période 2014-2015 a été marquée par la confiance renouvelée des membres de la CLE auprès de Monsieur Roger Pruvost pour présider la commission locale de l'eau lors de l'élection du début d'année 2015. La CLE a également fait l'objet d'un arrêté modificatif suite aux élections départementales (25 septembre 2015). Cette continuité permet de conforter le travail de la CLE dans ses missions de mise en œuvre du SAGE tout en s'appuyant de plus en plus sur les actions et compétences assurées par le Syndicat Mixte Canche et Affluents. En effet, la mise en œuvre des plans de gestion d'entretien et de restauration, les actions d'accompagnement auprès des EPCI pour la gestion des risques de ruissellement et d'érosion des sols et l'élaboration des plans de gestion des ouvrages d'hydraulique douce, la réalisation des travaux pour la restauration de la continuité écologique et plus récemment la mise en œuvre du PAPI d'intention, font du Symcéa, un des acteurs majeurs pour l'atteinte des objectifs du SAGE. Dans ce sens, la CLE et le Symcéa travaillent en binôme pour assurer une cohérence globale de leurs actions. L'obligation prochaine d'exercice de la compétence GEMAPI par les EPCI-FP du bassin est également une forte motivation pour ces instances de démontrer de leur efficacité et de leur synergie pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques du bassin de la Canche.

Le bilan qui suit, retranscrit les grands dossiers et thèmes développés ou abordés par la CLE de novembre 2014 à octobre 2015 et s'appuie sur les travaux des commissions et les indicateurs d'avancement repris au tableau de bord du SAGE actualisé chaque année.

Sommaire

- o Programme des commissions thématiques
- o Suivi et animation du contrat de baie de Canche
- o Les avis émis par la CLE
- o L'application prochaine de la compétence GEMAPI sur le bassin de la Canche

La commission Milieux Aquatiques (Président : M. Bruno Roussel)

Un des principaux objectifs de la Commission est d'assurer un dialogue entre les gestionnaires concernés par les milieux aquatiques sur le bassin versant de la Canche. Le Symcéa fournit régulièrement des données dans le cadre des actions menées pour la mise en œuvre des plans

Un travail spécifique a été mené pour appliquer des indicateurs à la mise en œuvre des plans de gestion sur le bassin de la Canche et présenté aux membres de la commission lors de la réunion du 27 août 2015 (annexe 5). Cette séance a permis de présenter les résultats du suivi effectué par la FDAAPPMA sur les espèces piscicoles migratrices comme le saumon atlantique ou la truite de mer grâce au dispositif de comptage installé sur la passe à poisson d'Auchy les Hesdin.

de gestion d'entretien et de restauration ainsi que des travaux relatifs à la continuité écologique.

La séance du 27 août 2015 a également permis d'enclencher le travail relatif à l'identification des cours d'eau sur le bassin de la Canche.

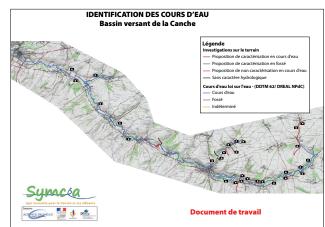
En effet, par instruction ministérielle de juin 2015, la Ministre de l'Ecologie et du développement durable demande qu'une cartographie des cours d'eau soit élaborée « partout où cela est possible ». En effet, le constat est fait que la notion de cours d'eau est présente dans plusieurs codes, mais qu'elle n'est pas définie par la loi ou le règlement et que cette définition est laissée à l'appréciation du juge. Dans ce sens, la distinction entre le cours d'eau et le fossé est parfois délicate et entraîne des conséquences administratives et des incompréhensions avec certains usagers. Cette instruction s'appuie sur les critères du Conseil d'Etat pour l'identification d'un cours d'eau, ces critères devant être cumulatifs :

- La présence et la permanence d'un lit, naturel à l'origine ;
- Un débit suffisant une majeure partie de l'année ;
- L'alimentation par une source.

Ces critères pouvant être éventuellement complétés d'indices supplémentaires comme la présence d'une faune et d'une flore spécifique.

Dans ce sens, les services de l'Etat (DDTM pour le Pas de Calais), ont interpellé la CLE et le Symcéa pour réaliser cette cartographie d'ici la fin 2015, considérant que ce bassin avait un SAGE approuvé ainsi que la majorité des plans de gestion des cours d'eau.

Ainsi, suite à la séance du 27 août, un groupe de travail constitué de certains membres de la CLE, a été constitué au sein de la CLE dans le but d'élaborer cette cartographie à partir de l'expertise du Symcéa. Les résultats seront présentés pour validation à l'assemblée plénière de la CLE au premier trimestre 2015 et seront ensuite transmis à Madame la Préfète en vue de rédaction d'un arrêté préfectoral.



La commission Qualité

Comme chaque année, la Commission a procédé à l'envoi des questionnaires auprès des autorités organisatrices de l'assainissement collectif, non-collectif et de gestion des eaux pluviales. Ces données recueillies depuis 2010 permettent d'avoir une vision de l'avancement des programmes et de faire le lien avec les objectifs du SAGE. Les résultats permettent d'actualiser les indicateurs du tableau de bord annuel du SAGE

Les indicateurs de la qualité des eaux superficielles et souterraines et des services réalisés par les autorités organisatrices sont les suivants et ont été actualisés au terme de l'année 2014 :

- Etat qualitatif des masses d'eau souterraines ;
- Taux de rendement des réseaux d'eau potable avec une progression en 2014;

La commission Inondations (Président : M. Jean-Charles Bruyelle)

Cette thématique a été détachée des aspects qualitatifs de la ressource du précédent mandat de la CLE et ceci notamment afin de pouvoir accompagner au mieux l'élaboration du projet de PAPI d'intention de la Canche dont le porteur sera le Symcéa. Le PAPI d'intention de la Canche a été labellisé par la Commission Mixte Inondation nationale le 6 novembre 2014.

La première partie du PAPI dédiée au diagnostic territorial et à l'identification de l'aléa et des enjeux du territoire, est conduite dans le cadre d'un groupement de commande avec la DDTM pour la révision du PPRI de la Canche. Cette démarche a débuté en septembre 2015 par le recueil des études antérieures et des entretiens auprès des acteurs du territoire. L'instance de gouvernance du PAPI, le Comité de pilotage, a été installé le 6 octobre 2015 et est présidée conjointement par le Président du Symcéa et le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Montreuil-sur-Mer.

Par ailleurs, la Commission a procédé à l'envoi au traitement et à l'analyse des questionnaires relatifs à la gestion des eaux pluviales auprès des communes.













La mise en œuvre du Contrat de Baie de Canche

Signature du Contrat de baie de Canche

Le 22 octobre 2015, en Sous-Préfecture de Montreuil, les Présidents des communauté de communes, le représentant de la Région, le représentant du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, le Président du Symcéa, le directeur de l'Agence de l'eau Artois Picardie le Sous-Préfet et Lucien Bonvoisin ont officiellement signé de contrat de baie. C'est une étape importante de la mise en œuvre du Contrat de baie de Canche qui a de ce fait été franchie.



La coordination et la synergie entre les actions de la CLE et celles du comité de baie est essentielle, c'est pourquoi, l'animatrice du SAGE assure un suivi de l'animation et des principaux travaux engagés.

Cette année, la coordination s'est focalisée sur les aspects suivants :

- La mise en œuvre du PAPI d'intention qui devra associer les acteurs du périmètre du Contrat de Baie (basse vallée de la Canche et affluents);
- L'organisation d'une action de sensibilisation sur la gestion des eaux pluviales en s'appuyant sur l'expérience et les moyens d'Adopta, cette journée a été ouverte à l'ensemble des membres de la CLF.









2015 <<<< Rapport d'activité de la Commission Locale de l'Eau de la Canche

Le bureau de la CLE

Selon le règlement de fonctionnement de la CLE, « Un Bureau est constitué, auprès du Président pour préparer les séances de la CLE et évoquer les points d'actualité. Il est composé du Président et des présidents des commissions thématiques. Le Président du Symcéa ainsi que le Président du Comité de Baie sont systématiquement conviés aux séances. Le bureau de la CLE peut acter certaines décisions relatives au fonctionnement, aux questions courantes mais il en informe la CLE ou la commission permanente. Il peut également examiner un dossier soumis pour avis de la CLE au préalable de l'avis de la commission permanente... Le Bureau se réunit autant que nécessaire entre les réunions de la Commission Locale de l'Eau et de la commission permanente, et au moins, une fois par trimestre ».

Pour la période, ce bureau s'est réuni 5 fois soit les 18 décembre 2014 ; 23 janvier ; 7 mai; 30 juin et 7 octobre 2015 (annexe 6). Les principaux thèmes traités par le bureau ont été les suivants :

- Rédaction et validation des avis ou courriers ;
- Préparation des commissions thématiques ;
- Suivi de l'instruction du PAPI d'intention;
- Suivi de renouvellement des élus à la CLE;
- Début de la réflexion relative à la mise en compatibilité du SAGE avec le SDAGE 2016-2020 (révision).

Les avis émis par la CLE

La CLE est saisi pour avis dans le cadre des dossiers soumis Loi sur l'Eau et ICPE à autorisation. En 2015, un seul dossier a été analysé.

La CLE reçoit également les récépissés de déclaration et la copie des autres communications faites aux pétitionnaires (mise en demeure par exemple). Elle peut également se positionner suite à une sollicitation particulière (communes, EPCI ou particuliers).

Même si elle ne fait pas partie des personnes publiques associées, la CLE est très régulièrement consultée dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme. En 2015, la CLE a fait part de son avis pour les projets de Beaurainville et Buire le Sec ainsi que sur les projets de PLUIT de Canche Ternoise et de l'Hesdinois portés par la communauté de communes des 7 Vallées. La CLE a également émis un avis favorable pour le projet de SCOT du Pays du Ternois.

L'application prochaine de la compétence GEMAPI sur le bassin de la Canche

Même si ce volet concerne davantage la gouvernance du Symcéa sur le bassin de la Canche, l'exercice de la compétence GEMAPI entre directement dans le domaine de mise en œuvre des objectifs du SAGE. En effet, le Symcéa exerce déjà une partie de ces missions et est un des maîtres d'ouvrage important pour le SAGE.

Dès la promulgation de la loi MAPTAM portant exercice de la compétence GEMAPI au bloc communal, le Symcéa en cohérence avec le bureau de la CLE et les objectifs du SAGE, a assuré une information auprès des élus de son conseil syndical et notamment lors des réunions suivantes :

- 22 septembre 2014 : Premier échange autour des enjeux d'application de cette compétence ;
- 22 décembre 2014 : Présentation d'un scénario de principe aux membres du conseil en tant que base de la concertation auprès de chaque conseil communautaire ;
 - 15 juin 2015 : Point d'information relatif à la mission d'appui de bassin.

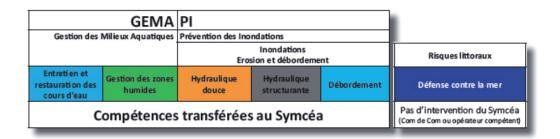
Un premier niveau d'analyse a permis de réaliser un état des lieux de l'exercice des missions et compétences concernées par la GEMAPI. Cet état des lieux montre que, d'une part, globalement, le Symcéa est déjà très fortement positionné et actif dans les missions de gestion des milieux aquatiques (GEMA) notamment pour l'entretien et la restauration du fleuve côtier Canche et de ses affluents et les opérations de restauration de la continuité écologique et, d'autre part, que les EPCI du bassin sont déjà très fortement acteurs pour la maîtrise des risques soit dans la mise en œuvre des

aménagements d'hydraulique douce pour la maîtrise des risques d'érosion et de ruissellement, soit pour des aménagements plus structurant tel que du stockage.

Il est à noter que si le Symcéa n'exerce pas intégralement la partie GEMA, il a une très bonne connaissance des espaces connexes aux cours d'eau et des zones humides. Il a notamment encadré et hébergé le chargé de mission Trame Verte et Bleue des Pays des 7 Vallées et du Montreuillois pendant 3 années.

L'application prochaine de la compétence GEMAPI sur le bassin de la Canche

Scénario de principe



Ce scénario confirme le maintien d'une structure spécifique de gestion de l'eau à l'échelle cohérente du bassin versant de la Canche. Ainsi, le Symcéa se verrait confier :

- Pour la partie GEMA :
 - o L'entretien et la restauration de la Canche et de ses affluents (situation actuelle) ;
 - o Le rétablissement de la continuité écologique (situation actuelle) ;
 - o La gestion des zones humides.
- Pour la partie PI:
 - o La gestion, la création et l'entretien des ouvrages d'hydraulique structurante (gestion des écoulements et débordement fluvial).
- Hors PI:
- o La gestion, la création et l'entretien des ouvrages d'hydraulique douce dans le cadre de la maîtrise des phénomènes d'érosion des sols et de ruissellement.

Supports de communication

Le site internet : www.sagedelacanche.fr



Toute l'actualité de la Commission Locale de l'Eau, les documents de séances des commissions thématiques, les comptes rendus, des plaquettes d'information sont disponibles sur le site internet du SAGE de la Canche.

Secrétariat administratif et technique de la Commission Locale de l'Eau de la Canche



19 Place d'Armes 62140 Hesdin 03 21 06 24 89 - contact@symcea.fr

Toutes les infos sur w w w . s a g e d e l a c a n c h e . f r

Avec le soutien technique et financier :

